



ARRETE MUNICIPAL n°116/2025

**Interdiction temporaire de circuler le vendredi 26 décembre 2025 de 8h00 à 13h00
le pont des Noues**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment son article L.113-2 du Code de la Voirie Routière,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, complété par l'arrêté du 8 avril 2022,

Considérant la demande de travaux d'élagage d'arbres au lieu-dit « le pont des Noues », de Monsieur GRY Norbert 13, bis chemin du Petit Quartier à Frossay.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

A R R E T E

Article 1 : le vendredi 26 décembre 2025 de 8H00 à 13H00, la circulation sera interdite sur le chemin rural n°3. La déviation se fera par la route de Bellevue (CV1).

Article 2 : La présente mesure sera matérialisée par la signalisation d'usage dans la voie communale susmentionnée. Les panneaux de déviation seront mis en place par M. GRY Norbert.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale et au demandeur.

Le 23 décembre 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER